



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 200706-10)

SÉANCE DU 6 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le six du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trente juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRETARIE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie VALDAYRON, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFJET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Pierre DAGOIS a donné pouvoir à Marc BÉRARD, Manu PORTET a donné pouvoir à M. Francis TAMBOURINDEGUY, Michel LAMARQUE a donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

VOTE DU BUDGET DE FORMATION DES ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Au regard des orientations de la mandature, et conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du CGCT, Monsieur le Maire propose que la formation des membres du conseil municipal soit essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- le rôle et le statut des élus locaux
- l'environnement territorial et le fonctionnement des collectivités
- la transition écologique
- l'urbanisme,
- la gestion des eaux de baignade et du littoral,
- la participation citoyenne
- la vie associative
- l'analyse des besoins sociaux.

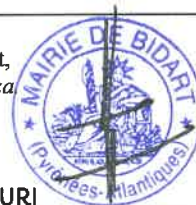
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- *détermine les orientations de la formation des élus sur les thèmes ci-dessus visés,*
- *fixe à 5000 € les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.*

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza.



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **9 JUIL. 2020**
et publication ou notification du **13 JUIL. 2020**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza.



EMMANUEL ALZURI